2327W881

(32 pièces)

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 20 MARS 1958 78, Rue de Lille, (7°)

RETATIONS: AVECUES ÉTATS ASSOCIÉS

BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

-:-

Nº 530 -BRI

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ÉTRANGÈRES

3784/5 Mg 21.3.58

CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

m' Camy (polole) or m' Tamy (polole) or MANT Moreous & Roulan.

fait for to Roubour for Mans

fut I Mai 58, je u ai toupuns far comsineme de cets réfense attendue. bi au 6-0 ct de - 58! Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

Charles Transport à Mily &

Monsieur le DELEGUE du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE pour le LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

ep: Projet J'une Convission Préfectorale à créer fr. exercises Doriers Individends des Chips la Founille often et un sources foisin Js. un emploi state afin d'atmblér un Plan de Mutadions

Suite à notre entretien avec les Services de la Main-d'Oeuvre du Lot-et-Garonne, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note sur l'hébergement et le reclassement des rapatriés d'Indochine.

Cette note a été transmise à la Direction Générale du Travail et de la Main-d'Oeuvre, dont j'attends l'accord.

Il me paraît nécessaire de tenir dès maintenant la Préfecture du Lot-et-Garonne informée de ce projet qui répond aux voeux formulés par le Préfet dans sa lettre n° 2/CM du 23 Décembre 1957, et de déterminer, en accord avec les services préfectoraux, la composition définitive de la Commission prévue. Je vous laisse le soins de cette démarche et de cette mise au point.

La réponse de la Direction Générale du Travail et de la Main d'Oeuvre vous sera transmise dès réception par mes soins de serait souhaitable d'être alors en mesure de réunir la Commission sans délai.

DY II II II

-- 3-

a/s = Hébergement et reclassement des familles rapatriées d'Indochine, hébergées dans les Centres d'Accueil.-

Au premier Février 1958, 603 familles groupant 3.350 personnes étaient hébergées dans les Cités d'Accueil aménagées par le Bureau des Rapatriés d'Indochine.

Les conditions matérielles de ces hébergements ont déjà été décrites : appartements indépendants de 2 à 4 pièces comportant l'électricité et presque toujours l'eau courante. Ces logements sont meublés et équipés en matériel de literie et de cuisine.

Ces 603 familles hébergées comprennent :

- 150 personnes de plus de 55 ans, presque toutes inaptes au travail;
- 2050 enfants et jeunes gens de moins de 18 ans, dont les aînés sont placés dans des Centres d'apprentissage, ou fréquentent les groupes scolaires installés dans les Centres.

Il reste environ 1.150 personnes de 18 à 55 ans en âge de travailler, parmi lesquelles 725 femmes et 425 hommes. Plus de la moitié de cet effectif est temporairement ou définitivement inapte au travail: malades, infirmes et surtout mères chargées d'enfants.

Le problème du reclassement ne concerne donc, qu'une assez faible partie de l'effectif hébergé: moins de 500 personnes, dont plus de 350 ont déjà repris une activité.

Presque tous sont des chefs de familles nombreuses pour lesquels le problème du logement hors des Centres est particulièrement difficile à résoudre en raison de la crise du logement, de leur manque de ressources personnelles et de l'insuffisance des salaires auxquels ils peuvent prétendre. La plupart de ces rapatriés n'ayant pas de qualification professionnelle utilisable dans la Métropole, doivent de ce fait,
accepter des emplois de manoeuvres comportant des rémunérations très modestes. Pour placer les intéressés
dans des conditions de réemploi plus favorables, les
stages de formation professionnelle ont été encouragés
dans toute la mesure du possible, mais à l'issue de
ces stages, les rapatriés abandonnent fréquemment la
spécialité acquise dont l'exercice nécessiterait presque toujours une séparation de famille. Ils donnent
leur préférence à des emplois précaires et même mal
rémunérés qu'ils peuvent trouver dans les environs
immédiats des Centres.

Au cours de l'année 1957, 56 familles seulement ont pu s'établir loin des Centres, soit moins de un douzième du total, et ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à une aide accordée sous forme de secours de réinstallation et de donation de matériel.

Malgré les encouragements et l'aide qui pourra leur être donnée, il paraît de plus en plus évident que peu de familles arriveront à s'établir d'une manière indépendante, et la majeurépartie de l'effectif devra rester hébergée par l'Etat, pendant un temps indéterminé. Il paraît donc nécessaire de prévoir la transformation de certains hébergements provisoires en hébergements de longue durée, sinon définitifs.

Cet état de chose, qui n'avait pas été prévu à l'époque de l'aménagement des Centres, nécessiterait, au préalable, la mutation de certaines familles qui devraient être regroupées en fonction de la durée probable de leur hébergement et des conditions du marché du travail dans les Centres les mieux adaptés à leur situation et à leurs besoins.

XX XX

De tous les Centres qui furent aménagés, celui de Noyant d'Allier paraît être le mieux adapté à des installations définitives. Il s'agit d'un ancien coron abandonné par une Société Minière. Ses bâtiments ont été transférés aux Etats Associés en 1956. Neuf cents personnes peuvent y être hébergées. Par ailleurs, la proximité d'agglomérations importantes, telles que Moulins et Montluçon, donne plus de facilités aux adultes pour obtenir dans la région des emplois stables sans se séparer de leur famille. La transformation de ce Centre en Cité ouvrière pourrait donc être envisagée.

Dans un premier stade, il conviendrait de grouper à Noyant des chefs de famille aptes au travail et susceptibles de trouver dans cette région un travail leur permettant de ne plus recourir à l'aide du Service Social.

Dans un deuxième stade, le coron serait administrativement rattaché à la municipalité de Noyant après exécution des travaux indispensables destinés à rendre tous les logements indépendants, (modification du réseau de distribution d'électricité en particulier). Ces travaux sont à l'étude.

Ultérieurement, la Cité pourrait être restituée aux Domaines qui pourraient percevoir des loyers et reprendre en charge l'entretien des bâtiments.

Les Centres de Bias et de Sainte-Livrade, dans le Lot-et-Garonne, sont d'anciens camps militaires cédés à titre temporaire par la Défense Nationale. Ils ont été aménagés pour héberger environ 2.000 personnes dans des appartements de 2 à 4 pièces.

Situés dans une région agricole, ces Centres n'offrent pas aux chefs de famille qualifiés de débouchés intéressants dans des emplois permanents, mais les conserveries et les exploitations maraîchères de la région font appel à une main-d'oeuvre saisonnière non spécialisée qui peut être fournie par les rapatriés.

Les chefs de famille incapables de s'adapter au rythme du travail en usine et les mères chargées d'enfants peuvent donc trouver à Bias et à Sainte-Livrade une activité correspondant à leurs possibilités. Ceci permettrait d'alléger sensiblement les charges d'assistance. Il y aurait donc intérêt à grouper dans ces Centres du Lot-et-Garonne les chefs de famille incapables de se reclasser définitivement et qui du fait devront être encore suivis et assistés pendant une période indéterminée.

Le Centre du Vigeant dans la Vienne, à 60 kilomètres de Poitiers, a été mis à la disposition de l'organisme chargé des rapatriés d'Indochine par le Service des Poudres et Armement, ancien camp militaire aménagé de la même manière que les Centres du Lot-et-

Garonne, le Vigeant peut héberger 800 personnes. Sa position loin de tout Centre industriel, dans une région pauvre, ne permettra pas d'y fixer définitivement des Rapatriés d'Indochine. Il est bien adapté pour recevoir temporairement des familles dont la situation ne justifie qu'un hébergement provisoire. C'est un centre de transit utile au moment des arrivées importantes.

Le Centre de Bergerac en Dordogne, a été mis à la disposition di Service par la Poudrerie de Bergerac. Ses aménagements, qui ont été terminés récemment, permettraient d'y héberger 250 personnes.

Situé à 4 kilomètres de la ville de Bergerac ce centre pourrait convenir à des familles de rapatriés qui travailleraient à Bergerac ou à des Rapatriés retraités dont la situation ne justifie pas une assistance permanente, mais qui n'ont pas les moyens de se loger. Ce centre n'est pas encore utilisé.

XX XX

Au moment de l'accueil des convois organisés en 1956, les cités d'hébergement étaient en cours d'aménagement, et l'organisme chargé des Rapatriés ne disposait pas de centres de triage; les affectations ont donc été faites le plus souvent en fonction des possibilités d'hébergement du moment sans qu'il soit possible de tenir compte de l'intérêt que pourrait présenter, pour son reclassement et son adaptation, l'affectation de chaque chef de famille dans tel ou tel centre.

Plutôt que de laisser les rapatriés se stabiliser là où le hasard les a placés, il paraît préférable de s'efforcer de les diriger sur les Centres qui paraissent les mieux adaptés à leur situation. Les services de la Main-d'Oeuvre ont récemment appelé l'attention du Bursau des Rapatriés d'Indochine sur l'intérêt que présenterait une répartition plus rationnelle. Ces mutations répondraient également aux voeux exprimés par le Préfet du Lot-et-Garonne qui s'est inquiété de la présence à Sainte-Livrade et à Bias d'une maind'oeuvre inutilisable dans son Département. Le Bureau des Rapatfiés qui avait été créé pour accueillir les familles à leur arrivée dans la Métropole et pour les héberger provisoirement en attendant leur reclassement, est mal préparé pour faire face à cette tâche nouvelle, due à l'impossibilité pratique de reclasser certaines familles.

Le principal obstacle qui s'oppose aux mutations vient de l'inertie des rapatriés. eux-ci préfèrent les travaux saisonniers et le climat du Lot-et-Garonne à un hébergement au Vigeant ou à Noyant où leur reclassement exigera de leur part un gros effort personnel et un travail régulier auxquels ils ne sont pas encore préparés. Certaines mutations proposées par le Service, se sont heurtées à des refus; le personnel d'encadrement des Centres étant dépourvu de moyens de coercition, elles n'ont pas été exécutées. Tout retard apporté au règlement de cette question ne peut qu'augmenter les difficultés d'exécution, en permettant aux familles de se fixer davantag ge dans leur situation provisoire. Le reclasement et l'avenir des rapatriés dépendent en grande partie de l'autorité et de la rapidité avec lesquelles ce programme sera exécuté.

Pour établir avec toute la compétence désirable le plan des mutations à réaliser, le Bureau des
Rapatriés propose de constituer une Commission dans
laquelle les Services de la Main-d'Oeuvre et les
Services Administratifs préfectoraux des départements
où sont situés les Centres, collaboreraient avec le
personnel chargé de l'encadrement des Rapatriés. Les
dossiers individuels de tous les chefs de famille qui
ne peddédent pas encore d'emplois stables seraient
étudiés par cette Commission qui déterminerait en fonction des capacités, des antécédents et de la situation
de famille de chacun, vers quel centre chaque famille
devrait être dirigée.

La Commission déterminerait elle-même les sanctions à appliquer à l'égard des rapatriés qui refuseraient de se soumettre à ses décisions.

Le déplacement de quelques familles ne résoudra pas totalement le problème de l'intégration dans la Métropole des Rapatriés d'Indochine, mais dans l'immédiat, ces mesures favoriseraient le reclassement de quelques adultes actuellement en chômage. Par la suite, elles permettraient d'améliorer la situation d'un bon nombre de familles et de diminuer les frais d'assistance. Enfin, en transformant de nouveau Noyant d'Allier en cité ouvrière, ce qui reste sa destination normale, elles permettraient de diminuer l'effectif du personnel d'encadrement dont le maintien auprès des Rapatriés ne saurait se justifier indéfiniment./.

				O use.	HÉSUI	LTAT,	OBSER- VATIONS.	
DATE	PLACIER.	RAISON SOCIALE DB L'ENTREPRISE	EMPLOI	NUMÉRO DE L'OFFRE.	ACCEPTÉ.	REFUSÉ.		
				/	E.S.	E.S.		
	,			le	E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.	1000	
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
		<u></u>			E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
		N. (1)			E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
,					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
				<u></u>	E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
	/				E.S.	E.S.		
		7 		·	E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
					E.S.	E.S.		
1					1	1		

		CE	

Niveau culturel. — Diplôn	mes:	 		
Diplômes professionnels:				
Apprentissage dans le mé	tier actuel	 Oui,	Non.	(1
Dans un autre métier, les	ruel P		£	
Nombre d'années :				
Connaissances particulière	es : permis de conduire, nature?			
Dactylographie (mots min	ute):			
Sténographie (mots mine	ute) :	 		
2	:	 ion (2) ;		
DERNIERS EMPLOIS occupés.	RAISON SOCIALE. activité de L'entreprise.	 AU.	SECULIAR SECU	RTI- T ⁽³⁾ .

55	(1) Ray	ver	les	men	tions	inuti	les.
						-	10 mm 12 mm	500000000000000000000000000000000000000

Lequel >L'intéressé accepte-t-	demandé, l'intéressé accepte t-il un autra emploi ?Oui Non
L'intéressé accepte-t-	
	il de changer de résidence ?
L'intéressé désire-t-il	entrer en apprentissage ? Oui Non
L'intéressé désire-t-il	entrer dans un centre de F P A J Oui Non
Pour obtenir quelle d	qualification professionnelle
Goûts	
	— Date de l'examen ; N° du dossier ;
Examen psychotec	chnique. — Date de l'examen :
	r aptitudes physiques :
	r aptitudes professionnelles :
sur	r personnalité :
Notes pre	ésentation: élocution:
bor	nne volonté: confiance en soi;
\ <u></u>	
	4
Interventions	
sociales.	

 ⁽²⁾ Suivant le cas : «Bon», «Moyen», «Faible».
 (3) Indiquer par la lettre «C» ou «NC», si l'intéressé a présenté un certificat.

		N CODE DU METTER.							
DEMANDE D	EMPLOI	No		•		1, 1			
					GF	ROUPE ;			
Nom :		énoms :				\ <u> </u>			
Né le									
Adresse: fels d	e h		- (Z					
V				,	2				
Pensionné de guerre.	Pension	nné du	travail.						
Situation de famille:	Célibataire.	12 P	Marié.		Veuf.	Divorcé.			
Nombre d'enfants à charge :	Années de naissa des enfants	ance							
		_	. 1			1			
Nombre de personnes à cl	narge :								
Nº matricule sécurité socia	de								
/ Nationalité :			Carte de tra	availleu	r ny				
(1)} to	permanente l oro				dinaire ordinaire permanente. validité imitée. temporaire.				
Travameurs /		S 211/200	. Profession :						
vai									
Dé	partement :								
Profession:			Spácialitá						
		•	Speciante	•					
Manuels.	Apprenti. Mai		nœuvre. Manœ		re de force.	Manœuvre spécialisé.			
Qualification professionnelle.	vrier spécialisé.	Ouvrier	qualifié.	Òuvr. h	ut. qualifié.	Maîtrise.			
Demande (par lett	lo (par lettre:			Transmise pour					
'II' 1 1	te:	2000							
Récépissé d'inscription	otion remis le			Compensation nationale le					
		Observations:							
			Observatio						

Rayer les mentions inutiles.
 A. 124607. [22079]

MAISON SAINT-MICHEL 37. BOULEVARD FÉLIX-GRAT

> LAVAL - TÉL. 5-67 C. C. P. PARIS 1884-84

> > chen Jacques

Voiciquelques advenus qui doirent être interments pour tri. site reux cours te gens.

" Momeur DUTREIL]
" Momeur Missof J

Etablissement ASTRA 8 Honne Delcané PARIS 8°

Monein CARRIE

Etablinement CHAUSSON Rue Malakeoff

GRE 24.20

Monteur Jacque DRILLAT

Asrice?
CADUM
Amnue Bla Tripion Manchand
Cour bevori

MAISON SAINT-MICHEL

37. BOULEVARD FÉLIX-GRAT LAVAL - TÉL. 5-67 C. C. P. PARIS 1884-84

Paris. ci l'heure actuelle, ori on embauche presque parbont.

trais ist un crime de favi monter disgues su lais à l'heure actuelle : il n'ya pas de logement.

Plusuins de cos maisons on les succussabs en PROVINCE etist ce qu'il faut viver. La solac loge ses anners.

Par lo geno indiques, tre dois pouron avori lo achemo d'autre gross boto qui revient su prosmul.

Mondein CHEREL

Machines BULL .

von auni la SOLAC de Conami. Tiès important pour tri

Tous us etallinements sont en fini expansion. Ils embauchent memi dans la bureaux.

Parlons feu mais net: une consition : par de communists. L'encuit bon de dire que tu viens as eu es adresses par le l'ere Nichel JAOVEN

Je serai content qui tu rencontes le l. J AOVEN 42 rue de Grenelle a l'occasion. Tune le regretteras pas. Et c'est un armi.

Mes adresses nevent pas touts complets. Tache de complete one le Bottini. Instille de la devi qu'il faut vous es menieurs et pas écrire.

Pour le catholique parmi te gens. fais tou possible E pour le favri viscurie als CFTC. Siquale les oufais les Engraler a la CFTC du lieu on il aboutiont. Il faut Eleur cuen un minimum de "milieu".

DUTREIL. Missof - CHEREL sont d'anciens officiers.

The sont snecteurs on personnels. Tache de leur emoyer au debut

by gens him. Its sont piets à compandre tou havail et même

a' aider - donn by limits de l'économique".

Voila ben's chos en vac. humains tu sais que je n'arthé pro ton travail. Je trai a lavis le 25-30 dethe 42 me de grenule - Affectueument François

2. non

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Nº 54 /1.0

MITTE

pour Messieurs les Directeurs du Centre.

Plusieurs postes intéressants nous étant réservés, faire de toute urgence le recensement des :

- 1º/- Mécanisiens spécialistes diésel.
- 2º/- Conducteurs d'engins T.P. (pelles mécaniques - Niveleuses, graders, etc...)
- 3º/- Soudeurs à l'arc.

Nous pourrons leur offir des emplois à Bergerac qui n'est qu'à 55 ou 60 kms des Centres - Salaires importants (150 Fr de l'heure pour débuter). Possibilitésde logement à l'étude.

Tout au moins pour la première spécialité nous devrions trouver quelques candidats.

Insister auprès des candidats aux C.F.P.A. sur les débouchés faciles réservés aux Soudeurs à l'arc électrique ou autogène./.

Sainte Livrade, le 5 Novembre 1956

Le Délégué du service des affaires sociales



MINISTÈRE DES FEAIRES ÉTRANG

AFFAIRES ÉTRANGÈRES N

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES 5ème Division

No 2281 -SO/D5

PARIS, le 16 NOVEMBRE 1956 78, Rue de Lille, (7°)

Main James

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES 5ème Division

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES 169 du 1941-56 CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES pour le LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

Reform Moreon / countries -

J'ai l'honneur de vous adresser cijoint copie d'une lettre de Monsieur RANZONI, Directeur de la Société d'Entreprise et de Distribution qui traite d'offres d'emplois à la Société PECHINEY.

Si parmi les rapatriés de Sainte-Livrade ou Bias se trouvaient des candidats susceptibles d'être présentés, je vous prie de m'en informer d'urgence en me donnant dans chaque cas, le maximum de renseignements que vous pouvez posséder./.



MR.YG Nº 3956

Monsieur le DIRECTEUR de la Cité d'Accueil de la RYE

(Vienne)

22 C 00

- LE VIGEANT -

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre du 5 Octobre, je me suis attaché à trouver des débouchés pour les rapatriés d'Indochine, que vous avez recueillis à votre Cité de Le Vigeant.

En ce qui concerne les deux cas intéressants de citoyens Français d'origine Vietnamienne ayant exercé la profession de dessinateurs, la question primordiale du logement, impossible à résoudre dans la région parisienne, est un obstacle à leur trouver une occupation à Paris. Peut-être trouverai-je pour eux une situation en province.

D'autre part, il y aurait peut-être des possibilités d'emploi chez la Société PECHINEY, avec laquelle je suis en relations d'affaires.

Cette Société pourrait occuper six ou sept de vos protégés, dans les conditions suivantes :

- Essai de trois mois, voyage payé et hébergement pour le seul chef de famille pendant cette période.
- En cas d'embauche définitive, la famille pourrait venir au complet et serait également logée.

Les lieux et genres d'emploi seraient les suivants :

- RIOPEROUX (Isère)

Un électricien, 1er ou 2ème échelon, ayant la pratique des installations industrielles.

- LARGENTIERE (près BRIANCON)

Un électricien, comme ci-dessus.

- LAPRAZ (Savoie) - près St-JEAN de MAURIENNE

Quatre ou cinq ouvriers pour la fabrication de titane.

Ouvriers qualifiés ayant quelques notions de mécanique, d'électricité et d'électrolyse - bonne santé et bonne adaptabilité.

Avant de prendre une décision, la Société PECHINEY désirerait recevoir le curriculum vitae de ces ouvriers ainsi que des renseignements sur leur moralité, en quelque sorte un dossier assez complet sur chacun d'eux.

Je me suis mis en relation avec le Service Social de la France d'Outre-Mer, aux Etats Associés, que je tiens au courant de mes démarches et de notre correspondance.

J'espère que nous pourrons aboutiret je vous assure que je continue mes démarches dans ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

P.C.C.

Ministère des Affaires Etrangères Relations avec les Etats Associés Service des Affaires Soicales

Nº 67/D.D.

RAPPORT de Monsieur Jacques ROULEAU, Administrateur de la F.O.M. sur une tournée dans les Landes, les Basses Pyrénées et le Gers, pour prospecter les possibilités de reclassement des Rapatriés d'Indochine.

Le but de cette tournée était de prendre un premeer contact avec la région de MIMIZAN où doit être créé une nouvelle cité d'accueil et de prospecter les départements du Sud-Ouest autres que le Lot, la Dordogne et le LotetGaronne.

En raison des difficultés de circulation et considérant que la poursuite de cette tournée ne ferait que confirmer les observations déjà enregistrées, j'ai réduit mon itinéraire réservant la partie Est du Sud-Ouest pour plus tard.

Personnellement j'ai toujours pensé que la création d'une cité d'accueil à MIMIZAN était une erreur. C'est encore une fois, obnubilé par le problème hébergement immédiat, courrir au plus pressé certes mais aussi au plus facile et oublier que pour ne plus poser de cas social les rapatriés doivent en même temps être hébergés et reclassés. Or MIMIZAN, c'est un peu COLOMB-BECHARD ou TOMBOUCTOU, on y est adossé à la mer et entouré par la forêt landaise. Je ne pense pas que nos gens soinent aptes à travailler en forêt ce qui d'ailleurs physiquement et moralement n'est pas à la portée de tout le monde. Dans le Centre même de MIMIZAN, une papêterie et deux scieries-parquêteries représentent la quasi totalité de l'activité industrielle; à 15 kms à la ronde (rayonnement possible journellement en vélomoteur) il n'y a rien d'autre. A celà il faut ajouter l'activité touristique et hôtelière durant 4 à 5 mois de l'année.

L'industrie locale à part quelques exceptions, n'embauchera pas de rapatriés n'ayant pas de nouveaux besoins en personnel (quoique la papêterie soit en expension) et désirant avant tout satisfaire la demande locale.

Ainsi peut on prévoir que les rapatriés ne seront pas adoptés par la population locale dès qu'ils entreront en compétition avec eux pour la recherche du travail. Il en sera de même lors de la saison d'été pour l'activité hôtelière où par surcroît nos gens ne devraient pas être appréciés, en raison de leur peu d'aptitudes et de goût à servir comme gens de maison.

Par contre il est certain qu'un Centre aux portes de BORDEAUX ou de TOULOUSE nous permettrait de reclasser sans peine les rapatriés aptes à travailler.

Mais pour ces grands centres et même les villes de moindre importance telles PAU, BAYONNE, TARBES, MONT DE MARSAN, DAX, etc... nous nous heurterons à des obstacles majeurs qui nous font les abandonner. Si les demandes d'emploi sont nombreuses, les possibilités de logement sont inexistantes et les employeurs espèrent recruter leur personnel sur la masse de la population sans avoir à se soucier de logement. Quant à construire, ce serait beaucoup de prétentions puisque les organismes spécialisés n'arrivent pas à satisfaire à la demande. Surtout les terrains sont très chers et il est difficile d'intéresser à la construction quelques entreprises.

C'est pourquoi je pense que notre intérêt est de nous orienter sur de petits centres industriels en expension, là où l'employeur ne peut entretenir d'illusion sur les possibilités de recrutement de main d'oeuvre. Si telle entreprise installée dans une bourgade de I.000 à 2.500 habitants a besoin d'une dizaine de métalos, elle sait souvent qu'elle ne peut espèrer les recruter dans le voisinage et qu'à moins de les attirer par le logement, elle ne pourra les faire venir. Si cette entreprise est solide, elle fera un effort pour la construction d'appartements.

C'est ce que j'essaye de réaliser à SAUVETERRE, à COARRAZE, à MUSSIDAN. Mais pour celà il faudrait que nous disposions de fonds permettant de financer soit la construction proprement dite, soit les particuliers faisant construire. Cependant, si l'octroi de prêts n'est pas possible, nous avons néanmoins intérêt à construire des bâtiments provisoires sur les terrains que mettront à notre disposition les entreprises ou les municipalités.

Les avantages qu'il y aurait à abandonner la création de nouveaux Centres d'accueil pour des petits groupements de rapatriés, à
logerlager près des agglomérations où leur est assuré un emploi, ne
seraient pas seulement de solutionner le problème du reclassement
professionnel, mais aussi d'ordre politique en favorisant l'assimilation, d'ordre économique en satisfaisant des demandes d'emploi et
en favorisant l'expension de certaines entreprises, et même d'ordre
financier, car les rapatriés installés près de leur lieu de travail
ne coûtent plus à la collectivité ce que coûte la création d'un Centre et son entretien. Si on chiffre à BIAS la dépense d'installation
à 80.000 francs par personne et la dépense annuelle pour le fonctionnement du Centre de 15 millions de francs pour I.000 rapatriés, c'est
dire qu'une famille de six personnes coûtera en dix ans au Service
Social 480.000 + 900.000 francs. Il vaut mieux dans ces conditions
accorder un prêt de 300 ou 400.000 francs à chaque chef de famille
qui désire s'établir près du lieu; de travail que nous lui avons

trouvé./......

trouvé. Certes c'est faire accorder par le Gouvernement la totalité ou presque des crédits nécessaires à la construction du foyer familial, mais c'est aussi résoudre pour le mieux le reclassement de bon nombre de rapatriés.

Pour apporter une solution définitive il convient de ne pas dissocier lieu de reclassement et lieu déhébergement, c'est pourquoi nous ne devrions construire que là où le travail est assuré de même que nous devons nous intéresser à réaménager des bâtiments que s'il existe sur place des possibilités de travail.

A MINIMAN, les possibilités de travail étant extrêmement réduites, la sagesse serait de profiter des installations existantes pour y loger une vingtaine de familles. Comme dans le cas devonstructions envisagées à SAUVETERRE, MUSSIDAN et COARRAZE, seules les familles n'étant plus à la charge du Service Social, ayant trouvé du travail sur place, seraient hébergées à MINIMAN.

Si vraiment il est nécessaire de réaliser d'urgence des logements pour mille personnes rapatriées, il serait plus économique de doubler les possibilités de BIAS par exemple. Le budget y gagnerait sur les constructions réduites aux seuls bâtiments pour l'hébergement des rapatriés et sur les frais d'entretien et de personnel.

A moins que le Ministère des Affaires Etrangères ne voit urgence à disposer d'un nouveau Centre d'Accueil en raison de la crise dans les pays arabes, je ne pense pas que le Service Social des relations avec les Etats Associés ait intérêt à réaliser l'aménagement du camp de MINIZAN en Centre d'Accueil.

x x

Lors de cotte tournée, j'ai constaté que la région landaise n'offrait presque aucun débouché. Peut être la création d'une
papêterie à LABOUETRE nous permettrait de placer quelques gens; mais
il ne s'agit que d'un projet de transformation d'une ancienne fabrique de parquet qui a fait faillite et dont les ouvriers sont en
partie restés sur place. A SOUSTONS, petit centre industriel, les
fabriques de bouchons connaissent des difficultés qui ont engendré
du chômage. Naturellement DAX et MONT de MARSAN sont capables d'absorber quelques ouvriers ou artisans. A FACTURE, la Cellulose du
Pin procède à des compressions de personnel. Quant aux exploitations
pétrolifères leurs employés sont en nombre restreint; sans besoins
nouveaux prévisibles.

Dans les Basses Pyrénées, le bâtiment à la recherche de simples ouvriers qualifiés et de nombreuses entreprises en pleine expension me laissent espèrer que nous pourrons y reclasser des rapatriés. A COARRAZE près de NAYE nous placerions une dizaine de menuisiers-ébènistes et de chaudronniers, plus autant de places pou des femmes dans l'industrie textile. Dans la vallée du Gave de PAU nous trouverions une cinquantaine de places facilement. Le maire de COARRAZE se propose de fournir le terrain pour une quinzaine d'appatements.

Nous trouverons vraisemblablement quelques places pour des employés de bureau sans trop de prétentions et surtout pour des mécaniciens, dans quelques centres du Gers. Dans ce département qui s dépeuple comme dans l'Ariège et peut être l'Aveyron, il est relativement facile de trouver à se loger.

Partout où j'ai constaté qu'il était possible de trouver quelques places pour nos gens j'ai pris personnellement contact ave les services ou organismes intéressés: mairie, bureau du travail, secours catholique, représentants de Chambres de Commerce ou syndicales; car je pense que ce n'est que par des contacts personnels que nous obtiendrons des résultats.

Si la crise internationale n'avait pas freiné certaines ac

tivités nous aurions déjà des résultats tangibles.

Je pense poursuivre la prospection des départements du Lot Tarn et Garonne, Tarn, Aveyron, Haute Garonne, Ariège et Hautes Pyrénées dès que les déplacements en auto seront possibles./. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 43 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur COURAZIER Garagiste Saint Geniez d'Olt

Aveyron

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indocnine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrons certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 42 /D.D.D

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur DUTHER Garagiste Castelnau - Magnosc

(Hautes Pyrénées)

Monsieur.

A l'occasion d'une tournée j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Jias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrons certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'Accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Nº 71 /A

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

_A

Monsieur BOUTONNET Garagiste

à Laissad

Aveyron

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée, j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrons certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'Accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

_

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (5ème Division)

78, rue de Lille, 78

Paris (VIIº)

Référence : Votre nº 2268-SO/D5 du 15 Novembre 1956.

L'expérience nous a fait constater que le mois critique pour les rapatriés travaillant en dehors de la région du Centre ou ils sont hébergés, est le 2°; c'est à ce moment que les inconvénients de la séparation se font le plus sentir ; aussi il me semble qu'il serait plus efficace d'accorder la prime prévue par votre note citée en référence à la fin du 2° mois. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 16 /D.D.

LE DELEGUE DU SERVICE-SOCIAL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur DURRIEU
Garage Renault-Condom

GERS

Monsieur,

Je m'excuse d'avoir tarder à vous communiquer une liste des mécaniciens et chauffeurs que nous hébergeons dans les Centres d'Accueil de Ste Livrade et de BIAS et qui sont à la recherche du travail.

Comme je vous l'ai dit lors de l'entretien que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, la qualification des divers demandeurs d'emploi est très variable, et nous ne pouvons indiquer sur une simple liste les références qui permettaient d'établir une hiérarchie. C'dst pourquoi la meilleure solution me parait de recommander aux employeurs intéressés de prendre directement contact avec notre organisme en nous précisant bien les conditions de travail (salaire et activité) et de logement.

En fonction de ces renseignements nous ferions un choix et enverrions les candidats à l'essai, les familles demeurant au Centre d'Accueil jusqu'à ce que les conditions d'embauche et de logement aient été réglées définitivement.

Pour le cas où vous connaîtriez quelque place pour comptable ou employé de bureau, je vous adresse également deux fiches consernant deux chefs de famille que nous recommandons tout particulièrement ayént parfaitement satisfait dans leurs fonctions en Indochine.

J°ai écrit de votre part aux organismes que vous ⊕m'avez indiqués : CSNCRA et URGP, me proposant dès que possible de me rendre à TOULOUSE pour prendre personnellement contact.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des familles rapatriées d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées./.

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Nº 40 /p.D.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Président du C.S.N.C.R.A. 28. Boulevard Carnot

> à <u>Toulouse</u> (Haute Garonne)

Monsieur le Président,

Lors d'un récent passage à Condom, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec Monsieur DURRIEU sur les possibilités de reclassement de rapatriés d'Indochine ayant une qualification mécanique automobile, mécaniciens de toutes valeurs chauffeurs dépanneurs, simples chauffeurs.

Certainement que par l'intermédiaire de votre société il serait possible de faire connaître notre existante à l'ensemble des garagistres de la région Toulousaine.

Dans les Centres d'Acqueil de Sainte Livrade et de Bias sont hébergés 2.000 Français rapatriés d'Indochine. Parmi eux figurent de nombreux hommes jeunes désirant reprendre une activité dans un garage. Comme dit précèdamment les mécaniciens de toutes qualités sont nombreux, cette profession étant très recherchée en Indochine, alors que le Corps expéditionnaire Français y séjournait

Naturellement certains éléments particulièrement qualifiés (diésélistes, conducteurs d'engins de T.P.) ont déjà trouvé du travail. Cependant l'effectif des Centres d'Accueil va être porté à 2.500 rapatriés, si bien que nous pouvons encore disposer de spécialistes de ce genre d'ici peu.

Actuellement nous avons une quinzaine de mécaniceins récemment arrivés, plus une bonne douzaine de chauffeurs dont bon nombre ont une formation mémanique secondaire qui les rend aptes à faire du simple dépannage et de l'entretien de véhicule.

Nombreux parmis eux sont métis eurasiens, et à ce titre sont réputés pour leur habileté manuelle, leur patience et leur application à une parfaite finition. Nous ne pouvons que les encourager à se reclasser dans une profession particulièrement adaptée à leur tempérament.

En principe ne sont hébergés dans les Centres d'Accueil que les familles, souvent d'ailleurs nombreuses. C'est dire que le problème logement sera primordial dès qu'un employé sera fixé. Cependant certains jeunes hommes vivant dans leur famille sont célibataires et pourraient accepter des places sans logement ou avec simple chambre.

Pour les périodes d'essai et d'adaptation, les familles resteraient dans les Centres d'accueil, mais il faudrait que les employeurs fassent un effort pour rechercher un logement sur place à plus ou moins brêve échéance.

Nous sommes d'ailleurs disposés à aider les rapatriés à s'installer sur place et personnellement je suis prêt à étudier toutes les propositions qui me seront présentées.

Je regrette de n'avoir pu encore me rendre à Toulouse pour vous exposer directement ce qui précède et dont je m'excuse pour la présentation un peu diffuse, mais je tenais à vous donner un aspect d'ensemble.

Je vous laisse le soin de déterminer le meilleur moyen de prendre contact avec les employeurs éventuels, d'après les expériences précédentes la meilleure solution serait que les employeurs nous écrivent directement précisant dans le détail le genre de travail proposé, les conditions de salaires et de logement. Si vous pensez qu'il soit préférable de faire publier une liste des demandes d'emploi, veuillez me préciser les renseignements à y mentionner.

Avec mes remerciements anticipés pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter afin de refaire une situation normale pour les rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

Monsieur le Président de l'U.R.G.P. 6, rue Deville

> à Toulouse (Haute Garonne)

Monsieur le Président.

Chargé du reclassement des Rapatriés d'Indochine, il m'a été recommandé de m'adresser à votre organisme pour le placement de secrétaires comptables et autres employés de bureaux qui sont actuellement hébergés dans les Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade près de Villeneuve sur Lot.

Déjà 1.800 parsonnes y sont installées et nous comptons arriver rapidement à l'effectif total de 2.500 personnes. Comme la région avoisipante a rapidement été saturée nous sommes obligés de prospecter tout le bassin d'Aquitaine à la recherche d'emplois et de logements pour nos gens.

Nous avons à nous occuper de toutes sortes de personnes, mais il convient de noter que bon nombre de nos gens sont d'anciens employés de services administratifs publiques ou privés, ayant une bonne expérience et des qualités intrinsèques qui doivent leur permettre de retrouver une situation stable. Je tiens à mettre l'accent sur le fait que nous avons des éléments ayant une valeur professionnelle certaine qui ont dû quitter leurs postes en Indochine par suite de la disparition de nombreuses sociétés.

Vous trouverez ci-jointe une liste succincte des employés de bureau actuellement à la recherche d'emploi. Je vous serai reconnaissant de ce que yous pourrez faire pour la divulguer et surfout faire connaître notres existante aux employeurs susceptibles d'être intéressés. La meilleure solution serait que les employeurs s'adressent directement à nos services en précisant directement à nos services en précisant au maximum les conditions de logement et de travail (salaire, activité).

Pour ce qui est du logement, chacun sait les difficultés qu'il soulève. Les familles pourraient rester un certain temps dans les Centres d'accueil, il est bien évident que pour espérer fixer l'employé il faut l'assurer d'un logement pour sa famille à plus ou moins brève échéance.

Je suis personnellement à la disposition des employeurs pour étudier toute possibilité, le Service Social disposant de fonds pour l'amélioration de l'habiter des rapatriés nous devrons arriver à trouver des solutions satisfaisantes.

Avec mes remerciements pour ce que vous pourres faire afin de nous aider à reclasser les Rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

SAINTE LIVRABIAS, le 3 DECEMBRE 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur le DIRECTEUR du Service Départemental de la Main-d'Oeuvre

à CARCASONNE

Monsieur le Directeur

J'ai entendu à la Radiodiffusion un avis concernant une offre d'emploi pour un mécanicien.

Je profite de cette occasion pour vous signaler la présence dans le Lot-et-Garonne près de Villeneuve-Sur-Lot de deux Centres d'Accueil pour les Rapatriés d'Indochine. Nous y hébergeons déjà I.800 personnes et porteront rapidement notre effectif total à 2.500.

Naturellement la région avoisinante n'est pas capable d'absorber cet apport de main-d'oeuvre et nous devons rechercher à reclasser nos gens dans tous les centres offrant des possibilités de logement. Je n'ai pas encore eu le temps de prospecter votre département, mais je suis à votre disposition pour étudier, sur place si nécessaire, toute suggestion que vous voudrez bien m'adresser.

Afin de ne pas soumettre à de nouvelles difficultés les familles dont nous nous occupons, nous attachons beaucoup de prix aux offres d'emploi avec logement.

Les principaux corps de métier représentés par mos demandeurs d'emploi sont :

- <u>les mécaniciens - chauffeurs</u> - profession recherchée en Indochine lors de la présence du Corps expéditionnaire. De nombreux métis, particulièrement prédisposés à cette activité par leur adresse et leur goût du travail minutieux, y ont particulièrement réussisi.

- les employés de bureaux, comptables, secrétaires, dactylographes, anciens employés des services administratifs publiques ou privés-Egalement des magasiniers - vendeurs et quelques artisans. Malheureusement pas d'ouvriers du bâtiment et des métaux mais dès à présent nous avons une trentaine de jeunes prêts à partir en F.P.A.

Naturellement nous trouvons des gens de toutes valeurs professionnelles, mais dans l'ensemble la moralité et la conscience professionnelle font des Rapatriés des employés appréciés.

Vous trouverez ci-joint quelques fiches de renseignements concernant des mécaniciens susceptibles d'être retenus pour l'emploi proposé par radio. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour reclasser les Rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées ./. MINISTÈRE DU TRAVAIL LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

de L'AUDE

6 · SECTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARCASSONNE. le 7 Décembre 1956

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL & DE LA MAIN-D'OEUVRE

Monsieur le Déléqué du Service Social du Ministère des Affaires Etrangères Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE

 $(L.\pm \&-G)$

PLAC.Nº8290

OBJET : A/S placement des rapatriés d'Indochine.

REFER: V/Lettre Nº 84/D.D. du 3.12.1956.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CENTRE d'ACCUEIL de

SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

Monsieur,

Par votre lettre citée en référence, vous m'avez fait part de ce que vous dispósiez dans vos centres d'accueil pour les rapatriés d'Indochine, d'un certain nombre de travailleurs susceptibles de se déplacer dans mon département, notamment dans les professions de mécaniciens, chauffeurs ou employés de bureau.

Je ne dispose à l'heure actuelle d'aucune offre d'emploi correspondante. Toutefois, je ne manquerai pas de vous soumettre celles susceptibles de les intéresser qui pourraient être déposées dans mes services et que je ne pourrais satisfaire immédiatement sur le plan local.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les quelques fiches de renseignements que vous me disiez avoir joint à votre lettre ne figuraient pas dans votre envoi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

> P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL & DE LA MAIN-D'OEUVRE

> > Le Chef des Services Départementaux de la Main-d'Œuvre de l'Aude



30, rue Gaston Lespiault Dordeaux 9 Décembre 1956. Dordews / Monsieur le Délégué du Vervice des Affaires lociales, pour le Wt-et-garonne Centre d'Accueil de Sainte Livrade Tout en déploisant, dans l'intérêt des intéressés, la lenteur qui a présidé à la prise de contact, je vous remercie toutefois bien sincèrement à l'occasion de vote réposse dontée du 29 Novembre écoulé. de suite de la société Essevein, vous feront pardenir. des propositions surceptible de reterni tutre attention. M2 Talet a du vous consulter par téléphone, en due de recruttes une leverne qui devait-tevent chez lui un service très acceptable. Dans cette catégorie d'emploi qui résond en même temps la question logement j'avoir d'autrel offel, mois en voison du logs de temps qui s'est é coulé defriis, j'i quere présentement si elles derneurent toujum sabables. Especialant, si vous pourez satisfaire quelques isolées et soucieur, pour ma part, de courir une dernière chance en leur faveur, je vous signole les adrelles suivantes: Muie Noyelle, propriétaire de la Verrison Fleurie 17 ove Voissonnière à Vinevil (oise) rechicherait paini les réfugices une boune à tout faire (parlant français). Si pas au comant du service amait été prise "au pair "jusqu'au mois de Mors, date à laquelle Commence la saison. Lux du tous à Neufchatel-en-Bray (Seine Maritime) qui vit seul M? Maurice Grillière Place du Pot d'Etain

demandait une femme d'une cinquentaine d'années pour l'entretien de son intérieur (ausine et vienage) Hoccupe une grande maison dans boquelle son employée ne servit par en promi mibe avec Les purpose approchements, mais évi dem ment l'entretien est four courignent, accepterait de prendre des réfugies. Lui demander du précision, le cas échéant; Madame Roy-héglise s'intérennant à des enfants Son adresse est: Grue de la Blatrerie Saint Malo Île-et-Vileine Voulant espérer qu'éventuellement vous voudry bien assur la livison avec le centre de Bias, chans le même ordre d'idées, veuillez agrée, elpuriem, met salutations distinguées. The second of th A CHELLER OF MAN CONTRACT AND AND ALL A SE Marie Committee of the many the transfer of a poly of poly and items to a find the second of th Marity street flat was a world to be it for the street in appropriate the state of the state of twee of the party and the grades the many and a supplied of some the consist that a much our perpetuation is away travalent The transfer of the first productions was true to it was secure in water and fulls "aw pair" fragalon was do Mork thought the 19. Rawing Girilliere Macedia total Etagor & Newfoldslel on- from Jeine Mantine of the land

1 Nº 84/0p

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (5ème Division) 78, rue de Lille, 78

à Paris (VIIème)

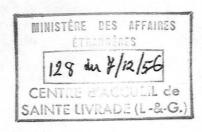
Objet : Installation de cités d'hébergement près de petits Centres industriels.

J'ai l'honneur de vous adresser la correspondance échangée avec Monsieur le Maire de Coarrage, d'où il ressort que dans ce petit centre industriel comme à Sauveterre de Lemance et à Mussidan nous pourrions construire des appartements où seraient hébergés des rapatriés reclassés sur place./. DÉPARTEMENT

DES

BASSES - PYRÉNÉES

MAIRIE DE COARRAZE



Le 5 Décembre 195 6.

Le Maire de Coarraze à Monsieur le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne.

Monsieur,

Suite à votre lettre du 3 Décembre 1956,

Je vous informe que la position de la Commune est toujours la même en ce qui concerne le terrain pouvant être mis à votre disposition.

Je vous signale également qu'il y aurait peut être possibilité de louer une maison importante, par suite du départ d'une famille exploitant une propriété Agricole, située en plein cent-re du Village et qui pourrait être aménagée dans ce but.

Cette maison appartient à M. LARROUSSE Vincent, domiciliééà Coarraze, rue St Vincent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
CHUTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE
N° 14 / D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le lot et Garonne

A

Monsieur le Maire de Coarrage

(Basses Pyrénées)

Monsieur le Maire,

Lors de mon récent passage à Comrage vous avez bien voulu m'assurer de votre appui pour faciliter l'installation dans votre commune de quelques familles Françaises rapatriées d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me confirmer officiellement votre proposition de mise à notre disposition d'un terrain sur lequel nous pourrions installer des appartements rapidement édifiés.

Ces logements, pour une quinzaine de familles, seraient réservés aux rapatriés devant travailler dans les entreprises des environs, mais dès à présent nous pourrions rechercher à installer provisoirement des travailleurs si non leurs familles. Le Service Social serait disposer à louer à cet effet une maison suffisament importante ou à acheter toute installation qui pourrait être aménagée dans ce but.

Je suis à votre disposition pour étudier toute proposition que vous voudriez bien présenter.

Avec mes remerciements pour tout ce que vous pourrez faire afin de nous aider à trouver du travail et un foyer aux rapatriés d'Indochine, veuillez agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

MUNISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 88 /D.D.

DITTI

pour

Messieur les Directeurs de Centre

A l'occasion de la recherche de femmes de ménage pour les besoins du Centre (bureaux, infirmerie, groupes scolaires) vous avez à nouveau dû constater que les femmes hébergées dans les Centres, touchant l'indemnité de secours chômage refusaient ces emplois.

Je vous demande de bien vouloir dresser la liste des femmes percevant l'indemnité de secours chomage, afin de déterminer celles qui sont aptes à travailler et de les mettre en demeure d'accepter les emplois auxquels elles peuvent prétendre sous peine de se voir supprimer l'indemnité de secours chômage.

Je vous rappelle que les refus d'embauche que ce soit pour les femmes ou pour les hommes doivent être portés au dos des fiches de controle de la main d'oeuvre. Y mentionner également les cessations de travail avec précision du motif invoqué (cas des femmes de ménage ne voulant plus travailler à l'école).

Sainte Livrade, le 12 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRABE

No 95 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur EYQUEM 30, rue Gaston Lespiault

> à Bordeaux (Gironde)

Monsieur,

Puisque vous vous êtes intéressé aux rapatriés d'Indochine installés près de Bordeaux à Saint Laurent d'Arce, je suppose que vous devez connaître l'état d'esprit des gens dont nous Mous occupons. Les offres d'emploi comme bonne à tout faire n'ont aucune chance de succès. Pour qui commaît les coloniaux surtout lorsqu'il s'agit de métis, il n'y a rien d'étonnant à celà. Je pense inutile de faire des offres pour la province alors que nous n'avons pu recruter des gens de maison pour Paris, point attractif ne serait ce que par les gages proposés.

Vous n'ignorez certainement pas non plus, la présence du Délégué du service social de la France d'Outre - Her, 2 cours de l'Intendance qui doit être normalement en mapport avec vous si vous avez des suggestions à formuler au sujet des rapatriés hébergés dans la région bordelaise.

Toujours à votre disposition pour étudier les offres d'emploi et d'hébergement que vous voudrez bien me présenter, les établissements ESSWEIN m'ont fait savoir qu'ils ne recherchaient pas des ouvriers à former, mais des ouvriers qualifiés. Je pense également écrire à Monsieur Maurice Grillien à Neufchatel en Bray à qui nous pourrions proposer une dame de compagnie.

Ayant la charge des Centres d'Accueil de Bias ét de Sainte Livrade, j'exploiterai vos propositions pour les deux centres.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous apportez à l'amélioration de la condition des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées./.

18 JANVIER 1957

Pas or prior of parties of contract of the con

SERVICE DES APPAIRES SOCIALES

Nº 168 80/85

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ÉTRANGÈRES

WE LUZI/I/S'Y

CANTRE d'ACCUEIL CE
SAINTE LIVRADE (L-&-G.)

Le CHEF du SERVICE des APPAIRES SOCIALES 5ème Division

A Messieure les MIRECTEURS des CENTRES d'ACCURIG de

- SAINTE LIVEADE
- BIAS
- NOYANT d'ALLIER
- LE VICEANT

Il m'a été signalé que certains Rapatriés d'Indochine avaient posé leur candidature pour un emploi dans les Groupes Mobiles de Police Rurale en Algérie.

Un d'entre eux, ayant eu sa candidature agréée, a reçu une convocation pour Alger mentionnant que le voyage Métropole-Alger est à ses frais, la régularisation devant intervenir à son arrivée à Alger.

J'ai aussitôt attiré l'attention du Bélégué Régional des Groupes Robiles de Police Rurele sur la situation des Repatriés d'Indochine hébergés dans les Centres en lui demandant d'examiner la possibilité de procurer D'avance aux candidats agréés les moyens d'effectuer ce voyage.

Voici les termes de sa réponse :

" En l'état actuel des textes en vigueur,
" il n'est pas possible à mon Administration de consen" tir des avances pécuniaires aux candidats agréés pour

" leur permettre d'effectuer le voyage. Mais le cas " de chaqun sera examiné avec la meilleure attention " et sous la condition qu'ils s'engagent à servir

cinq années consécutives dans l'Afministration al gérienne, des bons de transport pourront leur être
 délivrés aussitôt intervenue la signature du contrat

" les liant aux Groupes Mobiles de Police Murale".

Le Service des Affeires Sociales n'a pas à intervenir dans ce recrutement et n'a pas à prendre en charge des frais de voyage en Algérie.

Je vous prie toutefois de me saisir des demandes d'avances pour frais de voyage qui pourraient vous être adresaées par des repatriés qui auraient requ une convocation à Alger pour un emploi dans les Groupes Mobiles de Police Rurale./.

R. MOREAU



COPIE A :

- Délégué du Service des A.S. pour le Lot et Caronne. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Nº 119 /D.I

SAINTE LIVRADE, LE 28 JANVIER 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (5ème Division)

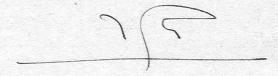
78, rue de Lille

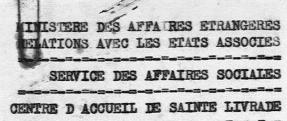
Paris (VIIº)

Suite à votre lettre 168 du 18 janvier 1955, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aucun volontaire ne s'est fait connaître aux chefs des Centres de Bias et de Sainte Livrade pour servir dans les groupes mobiles de Police Rurale en Algérie.

Quant aux candidatures pour les services de la Sureté d'Algérie elles feront l'objet d'une sélection réservant les postes éventuellement vacants aux candidats ayant déjà servi dans les services de Police d'Indochine, parlant parfaitement et écrivant correctement en français, physiquement au dessus de la moyenne.

Dès commentaires seront faits par les Directeurs de Centre pour que les intéressés sachent que les possibilités de recrutement de la Sureté d'Algérie sont relativent restreintes et qu'il ne convient pas de s'attacher à cette seule possibilité de reclassement.





Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot at Garonne

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales 78. rue de Lille,

PARIS (7è)

Objet : Candidats pour la Sureté d'Algérie .

J'ai l'honneur de vous retourner l'état des candidats pour les services de la Sûreté d'Algérie.

Les individus proposés (soulignés au crayon rouge) ont été triés en fonction de leurs aptitudes, de leur expérience et de leur désir. J'insiste à nouveau sur ce dernier point afin de préciser que tous les anciens candadats esféraient beaucoup de cet acte de volontariat pour l'Algérie. L'attrait climatique et de la fonction publique y est pour beaucoup, mais cependant il faut reconnaitre que bon nombre d'entr'eux ont conscience des dangers auxquels ils s'exposent et font par là acte de courage.

C'est pourquoi j'ai recommandé à Monsieur ALQUIER de faire savoir, avec certains ménagements, à ceux que nous avons écartés "qu'en raison du grand nombre de candidats ils n'avaient pu être retenus ".

D'autre part, je pense de bonne politique de transmettre très favorablement les candidatures ci-jointes et d'obtenir des services intéressés une réponse flateuse en cas de refus.

Aucun volontaire ne s'est fait connaître à Bias et aucune propagar de n'a été faite pour ce recrutement. Si la Sûreté d'Algérie donne suite aux candidatures ci-jointes, nous pourrons certainement faire de nouvelles propositions.

A noter que certaines candidatures ont été maintenues bien que les intéressés aient un emploi de manoeuvre. Il s'agit de salariés sans spécialité, à un poste qu'ils ne désirent pas conserver ./.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 25 FEVRIER 1957 78, Rue de Lille, (7°)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES 5ème Division

No 480 SO/DS

pour

Monsieur le DELEGUE du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES pour le LOT & GARONNE

Je réponds à votre note I22 concernant un projet d'installation de logements à Sauveterre.

Votre proposition a été soumise aux Services Financiers.

Ceux-ci reconnaissent l'intérêt d'un projet qui faciliterait le reclassement mais ils se déclarent incompétents pour accorder un prêt à la construction remboursable en 20 ans. Les Affaires Etrangères ne peuvent se substituer au Crédit Foncier.

Par ailleurs rien ne garantit que ces logements seraient effectivement occupés par des rapatriés d'Indochine. L'expérience nous a fait connaître l'instabilité de cette main d'oeuvre et, si les rapatriés quittent leur emploi à Sauveterre pour rentrer au Centre, il serait difficile d'empêcher l'entreprise de disposer en faveur d'autres ouvriers des logements dont nous aurions financé la construction.

Votre projet a été exposé également au Ministère de la Reconstruction (Service du I%). D'après l'avis que j'ai pu y recueillir : un prêt de 20 ans peut être accordé par le Crédit Foncier aux entreprises intéressées par la construction (Tannerie et Ganterie). Ce prêt peut couvrir 80% de la construction. Le reste, soit

20%, devant être financé par les entreprises qui font construire, dans le cadre du I% sur les salaires que l'employeur doit consacrer à l'habitat (en l'occurence une partie des 20% est représenté par le terrain ce qui diminue encore la part à verser immédiatement par l'entreprise).

Dans le cas de Sauveterre : si plusieurs entreprises sont intéressées elles peuvent se grouper en Société Immobilière pour effectuer les financements des 20% en copropriété. Il existe peut être dans le Lot et Garonne un organisme collecteur du I% qui serait susceptible de disposer immédiatement de la somme liquide nécessaire.

Au cas où certains rapatriés désireraient devenir propriétaires de leur logement, ils peuvent entrer dans la Société Immobilière constituée en versant euxmêmes les 20% de la valeur de leur logement familial. Un prêt spécial peut leur être encore accordé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Vous auriez certainement intérêt à vous renseigner d'une manière détaillée auprès du Service spécialisé d'Agen: Centre Administratif LACUEE, Rue Lamouroux, Agen. T. 19-00 ou 19-07.

Par ailleurs, je vous adresse quelques prospectus du Ministère de la Reconstruction susceptibles d'intéresser certains rapatriés. Il y aurait intérêt à en demander d'autres au Centre Administratif d'Agen et à les diffuser largement dans les Centres.

En fait j'imagine que les établissements de Sauveterre connaissaient parfaitement toute cette règlementation et qu'ils avaient l'espoir d'obtenir des Affaires Etrangères des conditions plus intéressantes que celles du Crédit Foncier. Cela n'est m alheureusement pas possible et nous ne pouvons que soutenir leurs démarches auprès des organismes compétents pour accélerer éventuellement l'octroi des prêts qu'ils auraient à solliciter./.



des AFFAIRES SOCIALES
Division

R. MOREAU / Mure an

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Relations avec les Etats Associés

Le DELEGUE du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES pour le LOT & GARONNE VILLENEUVE SUR LOT. 1e 12 Décembre 1957

(00)

NOTE d'INFORMATION

Ju Pruleau

à l'intention de Monsieur le PREFET de

LOT et GARONNE

AGEN

Avec la fin de la campagne des conserves vont ressortir toutes les difficultés que représente le reclassement sur place des familles rapatriées d'Indochine, hébergées aux Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE LIVRADE.

En fait l'implantation de quelques 400 familles entre Ste LIVRADE et VILLENEUVE (I.200 personnes à Ste LIVRADE; 750 à BIAS) dans une région essentiellement agricole et sans expension industrielle immédiate, ne fait que renforcer le déséquilibre déjà marquant du marché de la main d'oeuvre. Pendant 6 mois, de juin à Novembre, les travaux agricoles et la conserverie, distribuent des salaires de manoeuvres pouvant absorber la totalité de la main d'oeuvre implantée, mais dirant l'autre moitié de l'année nos gens viennent grossir le nombre des chômeurs autachtones.

C'est pourquoi l'an dernier j'avais entretenu Monsieur le Prefet PICARD, puis Monsieur l'Inspecteur chargé de notre région au Ministère de la Production Industrielle quai de Braily à PARIS, de l'intérêt d'attirer à SAINTE LIVRADE une petite industrie demandant un personnel assez important genre montage d'appareils électriques ou de confection vestimentaire Car sur le plan local les possibilités sont très réduites; l'artisanat corde et vannerie, tant à FUMEL qu'à VILLENEUVE n'a pas été intéressé par une extension de la production (concurrence d'EYSSES); seules, deux entreprises à SAUVETERRE LA LEMANCE, la tannerie et la fabrique de gants ont pu donner du travail à quelques rapatriés. Cette dernière, très intéressante en raison de la possibilité de travail à domicile et de la création de véritables ateliers dans les centres d'accueil mêmes pourrait être revue. Mais deux obstacles ont empêché

l'installation d'ateliers; d'une pert la campagne de fabrication débute au printemps alors qu'il faudrait que l'industriel intéresse ses ouvriers par un emploi assuré durant l'hiver, si non, pendant la bonne saison les salaires agricoles sont jugés plus rémunérateurs; d'autre part la Direction départementale de la M.O devrait se montrer conciliante au moins pendant la durée d'adaptation, afin que des charges sociales trop lourdes ne découragent pas l'industriel intéressé, qui sempble connaître de graves difficultés en raison de la concurrence étrangère. Actuellement une vingtaine de femmes de BIAS se sont adaptées à ce travail, il ne fait pas de doute que nous puissions trouver une cinquantaine d'ouvrières qui justifieraient la création d'un véritable atelier. Pour cette production comme pour toute autre, des bâtiments, surtout à Ste LIVRADE (800 m2 couverts) pourraient être mis à la disposition des industriels intéressés.

Si la présence des rapatriés d'Indochine agrave le problème du sous-emploi pendant l'hiver, il convient de noter qu'en contre partie la production et l'activité régionale en a tiré un réel bénéfice. Sans parler du commerge et des professions libérales, le développement des cultures vivrières et fruitières a été grandement favorisé par la présence des familles rapatriés Il n'est pas de fabriques de conserves importantes qui n'ait recherché du personnel dans les Centre d'Accueil (la Cooplot à , Sanchou environ , pour ne Ste LIVRADE en a employé citer que les plus importantes). Les agriculteurs du voisinage pourront encore cette année augmenter les surfaces réservées aux cultures vivrières, laissant espèrer un nouvel accroissement de la production. Pour la campagne écoulée, le Président du syndicat des conserveurs du Lot-et-Garonne estime à 25 ou 30 % l'augmentation de production due aux rapatriés d'Indochine.

Conciliant l'intérêt régional et les nécessités du Service Social, il semble donc que les Centres d'accueil de la Vallée du Lot-doiventrêtre réservés aux rapatriés inaptes à un reclassement définitif. Assurés de trouver durant la bonne saison et pour ainsi dire sans qualification professionnelle, un travail adapté à leur tempérament et à leurs possibilités physiques, de nombreux rapatriés d'Indochine peuvent durant 6 à 8 mois de l'année obtenir des salaires qu'il paraît très problèmatique de leur procurer dans d'autres branches de l'activité économique du pays.

Gertes il sera nécessaire de prévoir des allocations chômages durant trois ou quatre mois de l'hiver, encore que bénéficiant de l'hébergement gratuit (logement, eau, électricité) et de divers avantages, certaines familles puissent se passer de secours en espèces.

..../3

Mais jugeant que ces mêmes individus, s'ils étaient plus ou moins fictivement reclassés dans des centresurbains, seraient vraisemblablement à la charge de quelque organisme social durant la plus grande partie de l'année, il me paraît plus réaliste, sans parler de considérations humanitaires, de faire d'un des deux centres d'accueil un lieu d'hébergement à caractère permanent où ne seraient groupés que les individus jugés difficilement ou non reclassables.

Un effort financier important a été fait pour créer des centres d'accueil, il vaut mieux les utiliser que de surcharger des centres urbains qui ne participeront pas ou peu à la productivité.

S'il paraît rationnel de donner un caractère permanent à l'un des centres d'accueil de la vallée du Lot pour y héberger des familles déficientes, il n'y a pas intérêt à laisser se cristalliser sur place les individus aptes au travail, puisque la région se révèle incapable de les utiliser.

On peut retenir trois catégormes de chefs de famille reclassables :

Iº/-Beux qui ont trouvé un emploi permanent sur place.

2º/-Ceux qui ent recherché du travail en dehors de la région et ent laissé leur famille au centre d'accueil dans l'impossibilité de sésoudre le problème du relogement près de leur lieu de travail.

3°/-Ceux qui ne font pas d'effort pour leur reclassements chômeurs volontaires ou se contentant des travaux saisonniers.

Quelque soit la catégorie considérée, le problème du mogement apparaît comme la difficulté essentielle à résoudre. Mais alors que nous devons témoigner beaucoup de sollicitude pour ceux qui travaillent, il est grand temps que des mesures coercitives soient arrêtées pour contraindre ceux qui ne font pas tout ce qu'ils devraient faire pfin de reprendre une activité.

Actuellement les Directeurs des Centres d'Accueil sont totalement désarmés et moi-même j'ai dû avoir recours à la suppression des allocations familiales pour remettre certains chefs de famille au travail.

Il est donc urgent d'agir à l'encontre de tous ceux qui ont refusé un emploi stable, en commençant par ceux qui ont une spécialité. Deux moyens peuvent être mis en oeuvre : l'expulsion ou la mutation dans un autre centre moins attrayant que ceux du Lot-et-Garonne, et la suppression des allocations familiales.

Cette dernière pourrait être immédiatement mise en oeuvre, encore qu'il soit vraiment pénible pour un représentant d'un service social d'en arriver là. J'attendais pour soumettre certains cas inadmissibles à Monsieur le Directeur de la Main d'Oeuvre, de pouvoir appliquer en même temps une mesure d'expulsion ou de mutation, nécessaire pour frapper les esprits et ne pas créer d'agitation dans les centres. J'ai demandé des instructions à mon département avant de vous saisir directement à ce sujet.

De ce compte rendu il ressort que la présence de rapatriés d'Indochine dans la vallée du Lot peut très bien se concilier avec l'intérêt régional; qu'il serait rationel de donner un caractère de longue durée à l'un des centres d'accueil où seraient hébergées des familles ne pouvant subvenir à leur entretien; que la région offrant très peu de débouchés il y a intérêt à en retirer les individus aptes au travail n'ayant pas trouvé d'emploi permanent sur place./. Adresse télégraphique : ETASSOCIES PARIS

Téléph. : INValides 84-40 —

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES Pièce no ...

777 -BRI

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

78, rue de Lille, PARIS VIIe

BORDFREAU

DES PIÈCES adressées à :

Votre référence :

Notre référence :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈMES CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

Monsieur le DELEGUE pour le LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

24 AVRIL Paris, le

NUMÉROS NOMBRE SOMMAIRE OBSERVATIONS des pièces de pièces Réponse à la question écrite Copie nº 574 du 28 Mars 1958 posé à "Pour information" Mr. le Ministre des Affaires Etrangères par Mr. RAPHAEL-LEYGUES, Conseiller de l'Union Française. Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE, R.MOREAU Murea

BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

> QUESTION écrite nº 574 du 28 Mars 1958, posée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères par Monsieur RAPHAEL-LEYGUES, Conseiller de l'Union Française.

QUESTION

Mr. Jacques RAPHAEL-LEYGUES demande à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères quelles mesures il compte prendre pour favoriser les conditions de travail des Indochinois rapatriés habitant actuellement dans les centres d'accueil de la Métropole. L'Assemblée de l'Union Française, à ce sujet, avait émis, le 22 Janvier 1957, un vote qui n'a été suivi d'aucune décision du Gouvernement, aucune commission n'ayant été envoyée sur les lieux, aucun atelier notamment n'ayant même été aménagé dans ces centres d'accueil, l'argent dépensé se diluant sans investissement et la situation des Indochinois hébergés devenant de plus en plus précaire.

REPONSE

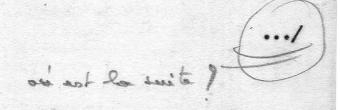
Le reclassement professionnel des Français rapatriés d'Indochine hébergés dans les centres d'accueil de la Métropole a fait l'objet de mesures spéciales, en accord avec les services du Ministère du Travail. Tous les adultes ont été soumis à des examens psychotechniques permettant leur orientation vers des corps de métier en rapport avec leurs capacités physiques et intellectuelles. L'accès des centres de formation professionnelle leur a été facilité notamment en accordant une aide financière à ceux qui partent en stage ou qui acceptent des emplois nécessitant une séparation de famille.

Gertains éléments, qui en Indochine n'avaient pas d'emploi depuis plusieurs années éprouvent des difficultés sérieuses à s'adapter aux conditions de travail de la Métropole. Des refus d'emploi ou des abandons de travail sont parfois enregistrés; un effort de rééducation s'impose donc. Il sera suivi avec toute la patience et la fermeté qui s'imposent en de telles circonstances.

En ce qui concerne les investissements : l'effort principal a porté sur l'aménagement de logements indépendants qui pour nos compatriotes durement éprouvés par les évènements d'Indochine, constituaient le cadre indispensable à la reprise d'une vie familiale normale. Des groupes scolaires ont été également créés. Le nombre des enfants rapatriés et la nécessité pour ces derniers de reprendre dès que possible leurs études trop longtemps interrompues, justifiaient ces investissements.

L'installation d'ateliers près des Centres d'Accueil a été envisagée malgré les inconvénients que présenterait la stabilisation dans les Centres d'éléments aptes à entrer dans le marché normal du travail, et le risque que la création de tels ateliers pourrait comporter du point de vue des conditions de travail des intéressés eux-mêmes.

Les projets présentés se sont en fait révélés irréalisables.



0

le Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

261 AS MO/6

Monsieur le Sous-Préfet Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

O B J E T : Fixation de la Main d'Oeuvre hors des Centres.

Comme suite aux entretiens que j'ai eus à Paris avec Mademoiselle LAPORTE j'ai l'honneur de vous proposer les suggestions suivantes:

Le départ au travail des Rapatriés et leur implantation dans les villes autres que Paris - Bordeaux - Farseille nécessite une aide financière accrue du Service. Si le Service Social des trois villes précitées peut apporter une aide substantielle ceux d'entre eux qui se dirigent vers Poitiers ou Toulouse doivent faire face à des dépenses beaucoup plus conséquentes.

Je sollicite donc qu'à l'échelon local soit étudié, le cas posé par l'intéressé et que conjointement le Gestionnaire l'Assistante Sociale et moi-même nous vous soumettions par écrit ses possibilités financières afin que vous puissiez décider l'importance du secours pouvant lui être attribué.

En effet si 100 N.F. constituent pour un rapatrié qui part à Paris une aide efficiente il ne s'agit, pour une autre ville que d'un viatique trop restreint pour encourager un adulte à persévérer au travail.

Pour éviter par ailleurs que ce secours ne preme la forme d'une " subvention touristique ", il pourrait être attribué en plusieurs fractions. Je crois qu'il est nécessaire lorsque l'intéressé obtient un emploi à caractère stable de lui allouer une somme globale minimum de 200 N.F.

Je sais que ces dépenses supplémentaires menacent d'alourdir un budget fort restreint, mais je ne pense pas que leur ampleur compremettra votre plan de logement aux perspectives plus immédiates.

Laurent IWANESKO